

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Mai 2015 : les ménages et les entreprises demeurent frileux

En mai 2015, 9 262 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 5,0 % par rapport à mai 2014. Il s'agit de la 11<sup>ème</sup> diminution au cours des treize derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont en repli de 4,6 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 4,2 %, ont représenté 57 % des immatriculations du mois de mai. Le recul n'a néanmoins concerné que les motorisations gazole (- 10 %). Sous l'effet de la mise en place de la prime à la conversion au 1<sup>er</sup> avril 2015, les immatriculations de modèles hybrides et électriques ont augmenté de 31 % comparé à celles de mai 2014. Elles ont rassemblé 4,5 % des ventes de voitures neuves, contre 3,3 % il y a un an.

Deuxième catégorie de véhicules par le nombre de transactions, le marché des camionnettes (véhicules utilitaires légers) s'est inscrit de nouveau en retrait. Leurs ventes ont diminué de 12,4 % en mai et de 6,6 % sur les douze derniers mois.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mai 2015

|  | Loire-Atlantique | Maine-et-Loire | Mayenne | Sarthe | Vendée | Pays de la Loire |
|--|------------------|----------------|---------|--------|--------|------------------|
| <b>Voiture particulière et commerciale</b>     | 1 947            | 996            | 407     | 896    | 1 027  | 5 273            |
| <b>Cyclomoteur</b>                             | 139              | 81             | 17      | 264    | 111    | 612              |
| <b>Motocycle</b>                               | 258              | 105            | 31      | 117    | 104    | 615              |
| <b>Voiturette</b>                              | 16               | 16             | 3       | 11     | 18     | 64               |
| <b>Remorque légère et caravane</b>             | 120              | 73             | 44      | 63     | 73     | 373              |
| <b>VASP léger</b>                              | 109              | 62             | 25      | 34     | 54     | 284              |
| <b>Autobus et autocar</b>                      | 2                | 1              | -       | -      | 5      | 8                |
| <b>Camionnette (véhicule utilitaire léger)</b> | 601              | 248            | 75      | 173    | 175    | 1 272            |
| <b>Camion</b>                                  | 14               | 16             | 4       | 8      | 9      | 51               |
| <b>Tracteur routier</b>                        | 55               | 30             | 22      | 20     | 50     | 177              |
| <b>Semi-remorque</b>                           | 40               | 10             | 28      | 6      | 15     | 99               |
| <b>Remorque lourde</b>                         | 4                | 4              | -       | 1      | 4      | 13               |
| <b>VASP lourd</b>                              | 8                | 3              | 3       | 4      | 3      | 21               |
| <b>Tracteur agricole</b>                       | 43               | 41             | 39      | 19     | 62     | 204              |
| <b>Engin agricole (autre que tracteur)</b>     | 55               | 43             | 40      | 18     | 40     | 196              |
| <b>Ensemble</b>                                | 3 411            | 1 729          | 738     | 1 634  | 1 750  | 9 262            |

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

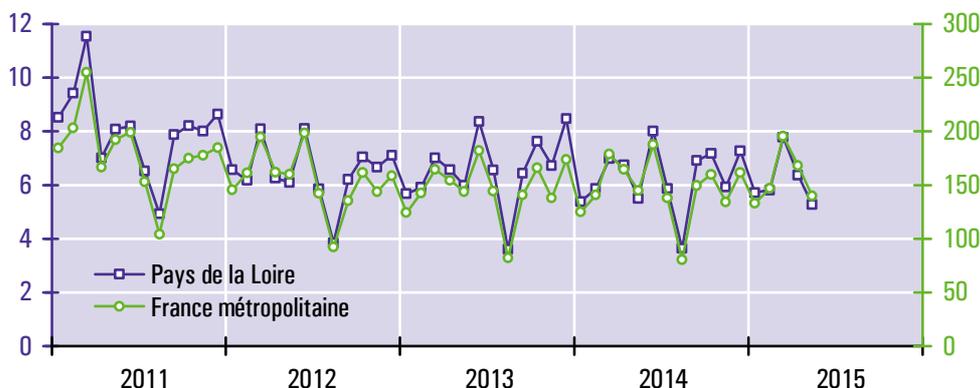
En mai 2015, 5 273 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 4,2 % par rapport à mai 2014, légèrement plus élevée que celle observée en France métropolitaine (- 3,5 %).

En raison de l'accroissement de la fiscalité sur le gazole, les ventes de voitures équipées de moteurs diesel ont fortement reculé (- 12 % par rapport à mai 2014). Le repli du gazole a profité aux motorisations alternatives. Les immatriculations de voitures essence se sont ainsi accrues de 5,8 % par rapport à mai 2014. Elles ont représenté 41 % des ventes de voitures, soit le ratio le plus élevé depuis mai 2001.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau bonus écologique qui permet, moyennant la mise au rebut d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001, de bénéficier d'une aide de 10 000 euros à l'achat d'un véhicule électrique et de 6 500 euros à l'achat d'un modèle hybride rechargeable, les ventes de ces voitures propres ont fortement augmenté (+ 31 %).

La progression la plus élevée a concerné les voitures hybrides (+ 35 %). Grâce à cette troisième hausse mensuelle consécutive supérieure à 30 %, le marché de l'hybride affiche en cumul annuel une croissance redevenue positive (+ 0,3 %). Le recul observé sur l'année 2014 (- 12 %) était la conséquence d'un décret, aujourd'hui abrogé, qui réduisait d'un tiers le montant du bonus écologique sur les formules de location longue durée ou avec option d'achat de véhicules propres.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

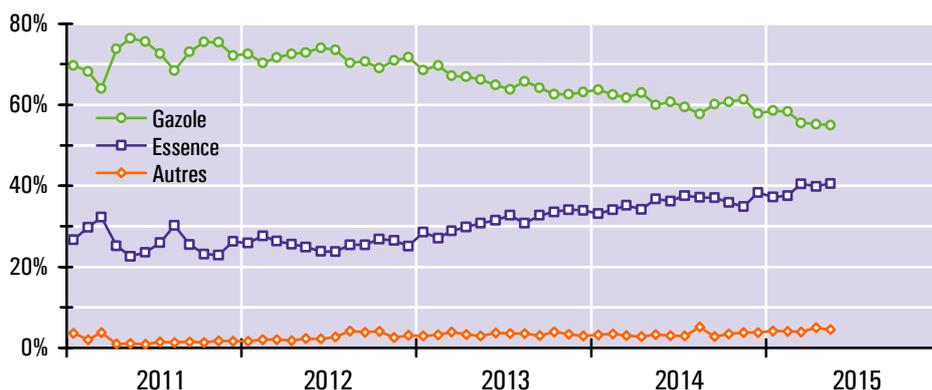
|                              | Mai 2015 |           |                        | Juin 2014 à mai 2015 |           |                        |
|------------------------------|----------|-----------|------------------------|----------------------|-----------|------------------------|
|                              | Nombre   | Structure | Évolution <sup>1</sup> | Nombre               | Structure | Évolution <sup>2</sup> |
| <b>Loire-Atlantique (44)</b> | 1 947    | 37 %      | - 4 %                  | 28 844               | 38 %      | - 10 %                 |
| <b>Maine-et-Loire (49)</b>   | 996      | 19 %      | - 3 %                  | 14 380               | 19 %      | + 4 %                  |
| <b>Mayenne (53)</b>          | 407      | 8 %       | - 3 %                  | 5 747                | 8 %       | + 1 %                  |
| <b>Sarthe (72)</b>           | 896      | 17 %      | - 1 %                  | 11 815               | 16 %      | - 3 %                  |
| <b>Vendée (85)</b>           | 1 027    | 19 %      | - 8 %                  | 14 975               | 20 %      | + 2 %                  |
| <b>Gazole</b>                | 2 898    | 55 %      | - 12 %                 | 44 289               | 58 %      | - 10 %                 |
| <b>Essence</b>               | 2 139    | 41 %      | + 6 %                  | 28 590               | 38 %      | + 9 %                  |
| <b>Hybride</b>               | 180      | 3,4 %     | + 35 %                 | 2 269                | 3,0 %     | + 0 %                  |
| <b>Électricité</b>           | 55       | 1,0 %     | + 17 %                 | 605                  | 0,8 %     | + 91 %                 |
| <b>Autres motorisations</b>  | 1        | 0,0 %     |                        | 8                    | 0,0 %     | 0 %                    |
| <b>Personnes morales</b>     | 1 913    | 36 %      | - 9 %                  | 29 519               | 39 %      | - 6 %                  |
| <b>Personnes physiques</b>   | 3 360    | 64 %      | - 1 %                  | 46 242               | 61 %      | - 1 %                  |
| <b>Ensemble</b>              | 5 273    | 100 %     | - 4 %                  | 75 761               | 100 %     | - 3 %                  |

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de mai 2015 et celles de mai 2014

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

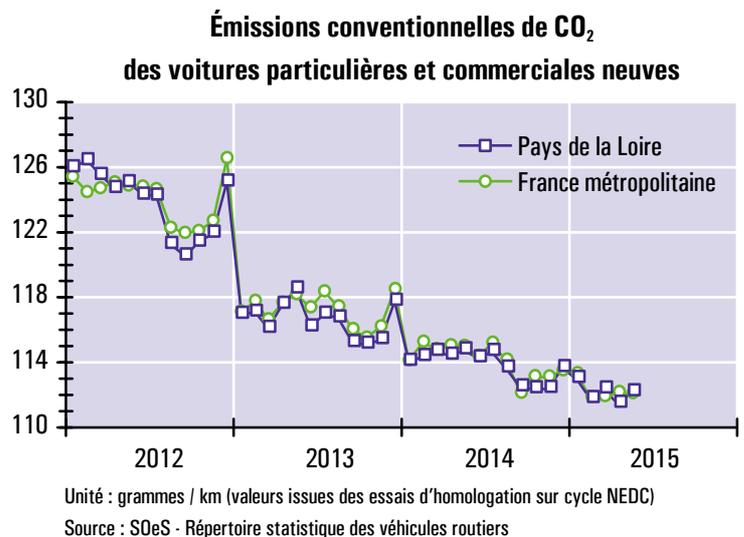
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en mai 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 112,1 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,3 % par rapport à mai 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié à l'augmentation des exigences du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

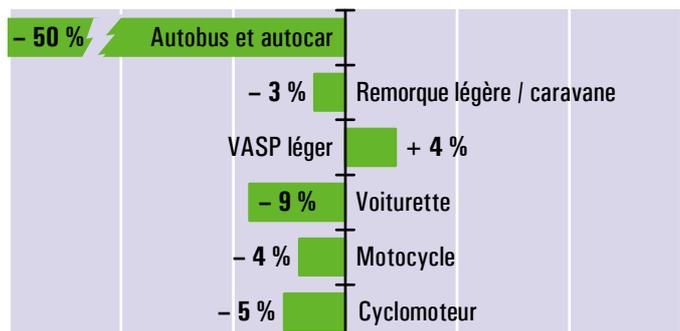
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de mai ont été peu dynamiques. Sur les douze derniers mois, à l'exception des VASP légers (constitués majoritairement de camping-cars), aucune des catégories n'a échappé au recul des ventes. La baisse de moitié des immatriculations d'autobus et d'autocars est un mouvement technique lié aux ventes records du second semestre de 2013.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont reculé de 13 % en mai (après - 3,1 % en avril). Les camionnettes ont constitué 79 % des 1 612 immatriculations de mai ; leurs ventes se sont repliées de 6,6 % sur un an et de 12,4 % le mois dernier. Les immatriculations de tracteurs routiers ont relevé la tête en avril (+ 58 %) et en mai (+ 45 %) mais sont en recul de 12 % sur les douze derniers mois.

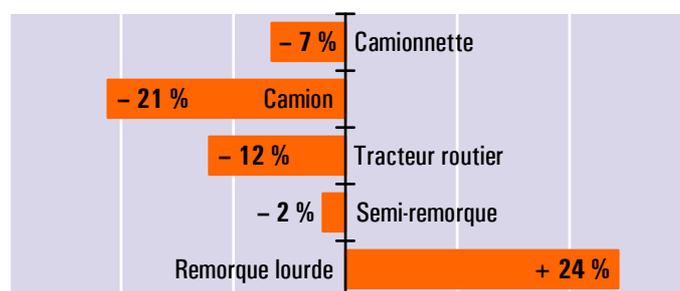
Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure positif en raison de la modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles est toujours en repli (- 14 % en mai, - 22 % sur un an).

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

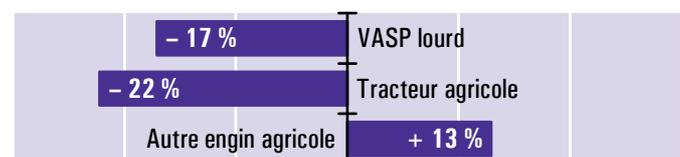
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juin 2014 à mai 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (juin 2013 à mai 2014)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

## Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation  
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015